



## Fonds d'aide à la participation scientifique de l'AÉUCS — Demande d'aide

Nom, Prénom :

Programme d'études :

Directeur/Directrice de recherche :

### Sélectionnez le ou les volets de la demande :

Volet 1 : Aide aux frais liés à l'utilisation de supports audiovisuels (max. 60 \$ par personne par année)

Volet 2 : Aide aux frais de déplacement liés à une présentation (max. 100 \$ par personne par année)

Volet 3 : Aide aux frais liés à la participation ou à une présentation<sup>1</sup> dans un colloque ou à un congrès (max. 100 \$ par personne par année)

Volet 4 : Aide aux frais liés à la réalisation d'une collecte de données ou d'une enquête de terrain dans le cadre d'un projet de mémoire, de thèse ou de stage. (max. 100 \$ par personne par année)

### Montant total demandé :

Lieu de l'activité :

Date de l'activité :

**Veillez indiquer la nature de l'activité proposée et en quoi elle contribuera à votre parcours académique ou scientifique :**

**Cette activité est-elle liée à vos travaux de maîtrise ou de doctorat? De quelle manière ?**

---

<sup>1</sup> Si d'autres frais liés à l'événement sont obligatoires (ex. frais d'adhésion pour un an à l'organisation), ceux-ci peuvent être couverts par le fonds d'aide à la participation scientifique s'ils n'excèdent pas le montant de 100\$ alloué à ce volet.



**Avez-vous reçu du soutien financier d'une ou de plusieurs autres sources pour cette activité? Si oui, veuillez indiquer le-s montant-s reçu-s et leur source :**

**Êtes-vous en attente d'une réponse concernant une ou plusieurs autres sources de financement pour cette activité? Si oui, veuillez indiquer le-s montant-s prévu-s et leur source :**

**Êtes-vous récipiendaires d'une bourse d'un organisme subventionnaire (FRQ/CRSH)?**

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date



## **Modalités du fonds d'aide à la participation scientifique de l'AEUCS**

**Présentation :** Le fonds d'aide à la participation scientifique de l'AEUCS a pour objectif d'aider les étudiant.e.s membres de l'association à réaliser leurs objectifs académiques et scientifiques, en leur offrant une aide financière modeste visant à couvrir une partie des dépenses liées à la présentation de leurs travaux dans le cadre d'événements à caractère scientifique, à la participation à un événement à caractère scientifique pertinent dans le cadre de leur parcours et à la réalisation d'une collecte de données dans le cadre d'un projet de recherche. Quatre types d'aide peuvent être accordés :

### **Volet 1 : Aide aux frais liés à l'utilisation de supports audiovisuels**

Cette aide concerne les frais d'impression d'affiches scientifiques (posters), d'acétates, de reliure, ou de tout autre support audiovisuel pertinent à la présentation.

Aide maximale allouée : 60 \$ par personne par année, sur présentation des reçus de dépense.

### **Volet 2 : Aide aux frais de déplacement liés à une présentation**

Cette aide concerne les frais de voyage, de logement ou de nourriture encourus lors d'une présentation qui exige un déplacement de l'étudiant.e. Seuls les déplacements hors de la région d'attache de l'étudiant (Montréal ou Québec) sont pris en compte.

Aide maximale allouée : 100 \$ par personne par année, sur présentation des reçus de dépense.

### **Volet 3 : Aide aux frais liés à la participation ou à une présentation dans un colloque ou à un congrès**

Cette aide concerne les frais d'inscription liés à la participation à un événement à caractère scientifique au cours duquel l'étudiant.e participe à titre d'auditeur.trice ou de présentateur.trice. Pour avoir accès à cette aide, l'étudiant.e devra faire la démonstration de la pertinence de la participation à l'événement dans son parcours de recherche. Il devra aussi démontrer qu'il n'a pas pu obtenir de financement de la part d'un groupe de recherche ou de sa directrice ou son directeur de recherche.

Aide maximale allouée : 100 \$ par personne par année, sur présentation des reçus de dépense.

*\* Cette aide financière peut inclure les frais de membership, pour une durée de an ou moins, à une organisation scientifique (ex. ACFAS), si celle-ci est obligatoire à la participation à l'événement.*

### **Volet 4 : Aide aux frais liés à la réalisation d'une collecte de données ou d'une enquête de terrain dans le cadre du projet de mémoire ou de stage**

Cette aide concerne les frais de déplacement ou les frais particuliers encourus pour la réalisation d'une collecte de données ou d'une enquête de terrain dans le cadre du projet de mémoire, d'un stage ou d'une thèse. L'étudiant.e devra démontrer qu'il n'a pas pu obtenir de financement de la part d'un groupe de recherche ou de sa directrice ou son directeur de recherche ou que le financement accordé ne suffit pas à couvrir l'ensemble de ses dépenses.



Aide maximale allouée : 100 \$ par personne par année, sur présentation des reçus de dépense.

Il est possible de sélectionner plusieurs volets dans le cadre d'une seule demande d'aide, mais **le montant maximal alloué ne peut dépasser 100\$ par personne par année.**

**Modalités temporelles d'attribution des aides :** L'exécutif, qui se réunit approximativement une fois aux trois semaines, analyse les demandes en continu au cours des sessions d'automne et d'hiver. Veuillez noter que l'exécutif ne se réunit pas à la session d'été.

Le Conseil d'administration de l'AÉUCS établira l'échéancier des dates de remise des demandes d'aide, d'évaluation des demandes et d'attribution des aides en septembre de chaque année. La date butoir pour la remise des demandes devrait se situer durant la première semaine de décembre pour la session d'automne et la dernière semaine de mars pour la session d'hiver.

Les demandes peuvent être rétroactives, c'est-à-dire qu'elles peuvent viser un remboursement concernant un événement antérieur à la demande, et tant que l'étudiant.e est inscrit.e à la session pour laquelle le remboursement est demandé.

Les demandes doivent être faites soit à la session avant l'événement, la session même de l'événement ou encore la session suivant l'événement.

Ainsi, les demandes concernant un événement ayant lieu à la session d'automne peuvent être présentées au cours de la session d'automne, ou à la session d'hiver suivant. De même, les demandes concernant un événement ayant lieu à la session d'hiver ou d'été peuvent être présentées au concours de la session d'hiver, ou à la session d'automne qui suit.

**Présentation des demandes :** Les candidat.e.s désirant recevoir une aide du fonds d'aide à la participation scientifique de l'AÉUCS devront remplir le formulaire à cet effet, en précisant dans quel(s) volet(s) s'inscrit leur demande. Pour les demandes qui visent le volet 2, préciser quelle partie du déplacement est concernée par la demande (billet de train, d'autobus, d'avion, logement, nourriture, etc.).

Les demandes pourront être remises par courriel à [asso@inrs.ca](mailto:asso@inrs.ca)

**Critères d'évaluation des demandes :** L'évaluation sera accomplie par le CA de l'AÉUCS en fonction des critères suivants :

1. Prioritairement celles et ceux qui n'ont pas de financement ;
2. Pertinence de la présentation/participation/terrain dans le cursus académique de l'étudiant.e;
3. Importance de l'événement dans lequel la présentation aura lieu;
4. Priorité sera donnée aux activités en lien avec les travaux de maîtrise ou de doctorat de l'étudiant.e;



5. Priorité sera donnée aux personnes qui font une demande de financement pour la première fois.